

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2018**

---

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 320-2018.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, greffier de cette ville, que lors de sa séance ordinaire tenue le 15 octobre 2018, le conseil municipal a adopté le

**PROJET DE RÈGLEMENT 320-2018**, ayant pour objet d'amender les règlements de permis et certificats 198-2012 et de zonage numéro 199-2012, de façon à:

- assujettir le permis de vendre, cultiver ou produire du cannabis au dépôt de toute autorisation gouvernementale requise;
- autoriser la vente de cannabis dans les zones commerciales Cb, Cc ou Cd, à une distance d'au moins 250 mètres de tout lieu où il est interdit d'en consommer en vertu de la Loi encadrant le cannabis;
- préciser que l'entreposage, de même que la culture sous serre peuvent constituer des usages secondaires à un usage principal industriel de fabrication ou de transformation (norme générale non spécifique au cannabis, mais pouvant s'y appliquer).

**QUE le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 5 novembre 2018 à compter de 19h00 dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville, située au 140, rue Saint-Joseph, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);**

QUE le plan illustrant les zones ci-haut mentionnées peut être consulté au bureau du Service d'urbanisme, à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, pendant les heures régulières de bureau.

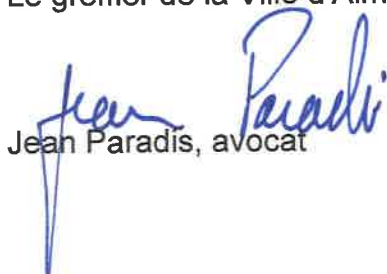
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier à l'hôtel de ville, 140, rue Saint-Joseph, Alma, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Alma,  
ce 24 octobre 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,

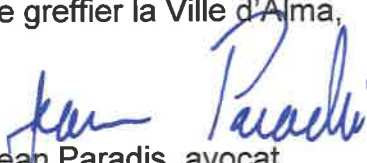
  
Jean Paradis, avocat

## ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus, par affichage à l'Hôtel de ville, le 24 octobre 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 24 octobre 2018.

Alma, ce 24 octobre 2018.

Le greffier la Ville d'Alma,



Jean Paradis, avocat

M:\100\_administration\105\_legislation\_reglements\_aff\_juridiques\reglements\avis\_publics\avis-consultation-320-2018.docx